

Les dés sont pipés

Que Choisir avait prévenu ses lecteurs du piège qui les attendait (QC n° 474) et avait vu juste, le comparateur d'offres d'énergie élaboré par le Médiateur national de l'énergie et la Commission de régulation de l'énergie est bien « *la machine à faire quitter les tarifs réglementés* » que nous dénoncions. Le Médiateur national de l'énergie a beau parler d'une information impartiale, on est plus près de la propagande. Ce sont en effet les fournisseurs eux-mêmes qui entrent les données et leurs arguments marketing! Et les offres vertes sont le leurre annoncé. Elles portent sur une électricité renouvelable produite depuis des lustres et acheminée jusqu'à nos compteurs depuis longtemps. La seule véritable offre d'électricité renouvelable, c'est celle d'Enercoop, mais la coopérative a refusé de participer au comparateur et on la comprend. Quant au piège des tarifs réglementés, il est total. Le comparateur incite de fait à quitter

les tarifs réglementés sans signaler de façon immédiate et compréhensible par les non-initiés que ce choix, compte tenu de la réglementation actuelle, sera irrévocable s'il est fait à partir du 31 décembre. Un comparateur impartial l'aurait affiché très clairement.



G. ROLLE/REA

Le comparateur d'offres d'énergie ne fait pas vraiment dans l'objectivité et l'impartialité...